



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2011-02-23

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} février 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, (pouvoir de M. Alain Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, pouvoir de M. Ludovic JAMET, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHENE), Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE, M. Hervé FLEURY (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. François LAMBERT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT) et M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Jacques BELLIER, pouvoir à M. Gilles CURTI, M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Alain-Louis MIE, pouvoir à M. Christian JOUANE, Mme Frédérique KIBLER, pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Ludovic JAMET, pouvoir à M. Gilles PANCHER, M. Jean-Roch GAILLET, pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY, M. Alain-Michel LAMBERT, pouvoir à M. Jean-François PEUMERY, M. Christian MAMY, M. Christophe BOLLENGIER, pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Laurent DELAPORTE, pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE, pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme Marie SENERS, pouvoir à M. Hervé FLEURY, M. Jean GUILBERT, pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, M. Roland de HEAULME, pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

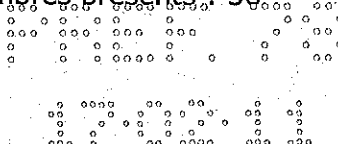
Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 25 janvier 2011

Date d'affichage de la convocation : 27 janvier 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 56



N° de l'ordre du jour :

2011.02.23 : Convention de gestion provisoire du service de traitement des déchets sur les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin avec le SIDOMPE

- **M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Par arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne en date du 17 décembre 2010, Versailles Grand Parc a étendu son périmètre aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin.

A la notification de cet arrêté, les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin, membre du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE), sont retirées d'office du syndicat.

Versailles Grand Parc, compétente en lieu et place des communes pour gérer le service de traitement des déchets, transmettra au SIDOMPE, la demande d'adhésion pour le territoire des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin.

Dans la mesure où la procédure d'adhésion au syndicat nécessite de recueillir l'accord de diverses assemblées délibérantes, il est nécessaire d'adopter des mesures contractuelles transitoires afin d'assurer la continuité du service public dans des conditions identiques pour les usagers des communes précitées.

Il est donc proposé d'établir une convention de gestion provisoire à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à ce que l'adhésion de Versailles Grand Parc pour les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin soit effective, pour assurer la continuité du service public de traitement des déchets ménagers et autres déchets assimilables sur le territoire de ces communes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *approuve la convention de gestion provisoire avec le SIDOMPE pour la gestion du service de traitement des déchets ménagers et assimilés à raison du territoire des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

